

## QUI EST PIERRE VICTOR GALTIER ?

1846 - 1908



(né à Langogne le 15 octobre 1846-  
mort le 24 avril 1908 à la Mulatière,  
près de Lyon) est vétérinaire et professeur  
titulaire, pendant trente ans, de la chaire  
de pathologie des maladies contagieuses, de la police  
sanitaire et de la législation commerciale et  
médicale à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

- Il est le premier à avoir développé un vaccin contre la rage (pour les animaux de laboratoire) avec des résultats expérimentaux probants.
- En 1907, il reçoit un témoignage d'estime en provenance de l'Institut Karolinska de Stockholm qui lui demande d'envoyer l'ensemble de ses travaux sur la rage afin de proposer sa candidature au prix Nobel de physiologie et de médecine pour l'année 1908.
- Il décède peu avant d'apprendre que le prix Nobel de physiologie et de médecine allait lui être attribué (le prix n'est pas décerné à titre posthume).

**Pierre -Victor Galtier a eu des difficultés à suivre de  
Longues études parce qu'il venait d'une famille rurale  
pauvre,**

**Il a lui-même bénéficié d'une aide financière qui lui a  
permis de devenir vétérinaire**

**Cette bourse mise en place par la Mairie de Langogne,  
en aidant, un(e) jeune langonais(e) à poursuivre ses  
études, permettra aussi de faire connaître Pierre-Victor  
Galtier et continuera à perpétuer sa mémoire dans  
sa ville natale.**



***Dossier de candidature pour l'attribution  
de la bourse***

***« Pierre-Victor GALTIER »***

***Année 2018***

Dossier à faire parvenir à la Mairie de Langogne avant le 20 juin 2017

**Dossier de candidature pour l'attribution  
de la bourse « Pierre-Victor GALTIER »  
ANNEE 2018**

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 24/03/2011, la ville de Langogne attribue une bourse à un étudiant habitant la commune et présentant un dossier d'études de plus de deux ans après le baccalauréat

**Cette bourse est de 1 100€ (délibération du 17 mars 2014)**

**CRITERES D'ATTRIBUTION**

Cette bourse vise à souligner la constance et la qualité des résultats de l'étudiant. Elle est attribuée à un (e) étudiant(e):

Domicilié (e) à Langogne depuis plus d'un an ;

Présentant un projet d'études bac +4 ;

Ayant accompli un minimum de 2 années validées dans la même filière;

Dans le cas où plusieurs candidats viendraient en concurrence, le critère de revenus pourra être pris en compte.

Les candidats présélectionnés sur dossier en application

des critères ci-dessus définis devront argumenter oralement leur projet devant le jury de sélection.

**PIECES A FOURNIR**

Le dossier de candidature sera composé de :

- D'une justification de domicile à Langogne depuis plus d'1 an ;
- D'un CV personnel mentionnant les études menées et l'établissement fréquenté, les diplômes obtenus, éventuellement les mentions ;
- Une attestation de validation des 2 années suivies en études supérieures ;
- D'une lettre présentant le projet qui sera développé au cours d'un entretien oral avec le jury.

**PROCEDURE A SUIVRE**

les dossiers de candidatures constituées des pièces listées ci-dessus devront parvenir à la Mairie de Langogne avant le 20 mai 2018 ( le cachet de la poste faisant foi).

**PROCLAMATION DES RESULTATS**

Information du candidat par courrier, avis dans la presse et affichage en Mairie.

***Le règlement complet est disponible à la Mairie de Langogne***

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné**